



S.N.A.D.I.G.E.

Syndicat National des Administrateurs et des Inspecteurs Généraux de l'INSEE

siège social : DG INSEE, Timbre Y502, 18 boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS cedex 14
<http://snadige.free.fr/>

Lettre n°18

16 avril 2009

Toujours pas de concertation sur la délocalisation

Assemblée générale du Snadige : A vos agendas !

L'Assemblée générale du Snadige se tiendra à la direction générale de l'Insee (MK 1) le 18 juin à 17 heures. Outre les incontournables rapports sur l'activité et les finances du syndicat, un débat sera organisé sur **le thème du management des cadres A** (les grandes orientations de la politique de l'Insee en la matière, l'évolution démographique, les administrateurs de l'Insee dans le service statistique public ... et ailleurs, la fusion avec d'autres corps est-elle à l'ordre du jour ? etc.). Une information plus détaillée sur le lieu, l'ordre du jour et les intervenants du débat sera diffusée très prochainement. **Nous comptons sur vous**

Sommaire de la lettre

p.2 Entrevue bilatérale avec le cabinet de Mme Lagarde et le secrétaire général des ministères économique et financier de Bercy

p.4 Pré-CAP de mobilité des administrateurs

p.5 Le rapport Canepa-Folz

p.5 L'Autorité de la statistique publique

Entrevue bilatérale du 5 mars 2009

**Avec M Dominique Lamiot, Secrétaire général des ministères économique et financier de Bercy
et M. Jean- Philippe Christienne, conseiller technique de Mme Lagarde**

Les syndicats CGC de l'Insee représentés par Mme Perben et M. Lazarou de l'UGA-CGC et Mme Gilles et M. Chapron du Snadige-CGC ont été reçus le 5 mars 2009 par MM. Lamiot et Christienne pour évoquer les conséquences de la décision de délocalisation de services statistiques publics à Metz.

La réunion était tout à fait informelle et a permis d'évoquer très librement l'ensemble du dossier. Nous avons fait part du choc puis du malaise et de la forte inquiétude ressentis par les agents de l'Insee et en particulier l'encadrement devant l'absence totale de concertation de la part de la direction.

Nous avons ensuite énuméré les préalables indispensables à la réussite de ce projet à risques, les réels dangers qu'il présente et les mesures d'accompagnement nécessaires à l'accomplissement de cette importante restructuration.

Le document présentant les revendications de la CGC de l'Insee a été remis à nos interlocuteurs (il est annexé à ce compte rendu). Sans pouvoir entrer dans les détails de ce premier échange, nous avons pu percevoir les difficultés de mise en place de certaines mesures que nous jugeons pourtant indispensables, comprendre que d'autres très attendues et légitimes sont réalisables et, surtout, nous avons bénéficié d'une très bonne écoute de nos interlocuteurs. Nous avons également discuté du contour du rapport, des missions de l'Insee et de la contrainte qui pèse sur ses moyens face à une demande croissante et à la nécessité de modernisation.

Nous nous retournons à présent vers la direction de l'Insee pour entamer une véritable discussion sur le contenu précis de la délocalisation et les mesures d'accompagnement indispensables que nous demandons en vain depuis novembre 2008. Nous voulons que cette discussion commence avant que tout ne soit « bouclé »¹.

¹ **A ce jour, la discussion n'a toujours pas commencé, et nous ne comprenons pas les raisons de ce « black-out » persistant.**

 <p>CFE CGC INSEE Le + syndical</p>	<p style="text-align: center;">SYNDICAT UGA-CGC UNION GENERALE DES ATTACHES STATISTICIENS</p> <p style="text-align: center;">SYNDICAT SNADIGE-CGC SYNDICAT NATIONAL DES ADMINISTRATEURS ET INSPECTEURS GENERAUX DE L'INSEE</p>
--	---

L'Insee et les services statistiques des ministères (Dares, Drees et SOeS) sont au cœur d'un projet de délocalisation de 625 postes à Metz décidé sans concertation et contraire à l'intérêt du service statistique public ; cette décision met en cause l'indépendance de l'Institut. A ainsi été déclenchée une crise sans précédent que l'encadrement subit en première ligne.

Le rapport Cotis-Duport souligne d'ailleurs à maintes reprises et sans langue de bois **qu'il s'agit d'un projet à hauts risques**.

La décision politique étant prise, nous demandons de négocier au plus vite un plan d'accompagnement **convaincant et audacieux**, sur la base de la communication de l'annexe du rapport afin que les conditions nécessaires à sa réussite soient réunies, ce qui implique :

le chiffrage complet des mesures élaborées et leur financement,

- une décision sur la localisation et la construction d'un immeuble neuf et moderne, avec le financement adapté, en plus du budget alloué à l'Insee pour les travaux en cours et futurs,
- un échéancier et un cadencement des transferts d'opérations statistiques en phase avec le calendrier de mise en œuvre du projet d'implantation immobilière et des projets en cours à mener à l'insee,
- la prise en CTP de la décision de restructuration assurant les primes pour les agents opérant cette mobilité,
- un moratoire sur l'arrêt des baisses d'effectifs pour les services de statistiques pendant toute cette opération (2009-2015),
- un plafond d'emplois prévoyant
 - la création d'une vingtaine d'emplois fonctionnels de cadre A supérieurs pour mener à bien les projets et 60 postes de chefs de mission pour les attachés statisticiens,
 - les embauches de 70 enquêteurs parmi ceux du réseau volontaires ou sur place à statut non précaire,
 - des recrutements de cadres B et A supplémentaires pour assurer le bon déroulement de ces transferts, formés à la statistique dans les écoles nationales (ENSAE, ENSAI, Cefil) dès à présent compte tenu du temps de formation et de disponibilité,
 - de faire appel, pour les postes non statistiques, à des détachements de haut niveau à recruter,
- l'assurance que l'harmonisation des régimes indemnitaires avec les corps d'administration centrale du Ministère est acquise pour les agents de l'Insee,
- des compléments indemnitaires sur toute la période du transfert pour faire face à la surcharge de travail et à la réorganisation des services,
- des mesures financières supplémentaires à celle prévues par arrêté et une politique de recherche d'emplois en Lorraine et au Luxembourg pour les conjoints des agents qui feront cette mobilité.

Campagne de mobilité des A 2009

La réunion de pré-CAP s'est déroulée jeudi 12 mars en présence de représentants de l'administration (Caroline Escapa, Anne Jobert-Gouezel et Christian Robinet). Catherine Gilles et Alain Jacquot assistaient à la réunion pour le Snadige-CGC et Rémi Bourgeolet pour l'UGA-CGC.

L'administration a fait état d'un bilan quantitatif proche de celui de l'année précédente, en dépit des difficultés qu'on pouvait craindre de fait de l'annonce de la délocalisation à Metz. 577 postes ont été ouverts dans le cadre du 1^{er} tour de la campagne, dont 128 postes de niveau administrateur. 72 affectations sont proposées sur des postes de niveau administrateur, dont les 2/3 environ par des administrateurs. Sur les 15 élèves sortants de l'Ensa, 13 sont affectés. Les élus du Snadige ont toutefois fait état de plusieurs sujets d'inquiétude.

A titres d'exemples :

- des souhaits d'affectation à Nantes et à Lyon restent en attente de satisfaction, le marché des cadres A dans ces deux villes semblant être quelque peu bloqué.,
- les postes de méthodologues semblent difficiles à pourvoir, alors même qu'ils sont au cœur des métiers de l'Insee. Le Snadige souhaite qu'une réflexion soit conduite au sujet de l'attractivité de ces postes ainsi qu'aux perspectives de progression professionnelle qu'ils sont susceptibles d'ouvrir à leurs titulaires.
- des postes au Département de l'emploi et des revenus d'activité apparaissent également comme difficiles à pourvoir, peut-être en raison des prévisions de délocalisation qui pèsent sur une partie de cette unité.
- par ailleurs de nombreux candidats potentiels n'ont pas formulé de vœux (attente de clarification sur Metz ?)

Le Snadige souhaite aussi que les **postes hors liste bénéficient d'une publicité plus large et que les affectations sur ces postes s'opèrent dans la transparence**. S'agissant des postes de chef de division à l'Insee, un délai minimum de quinze jours est observé entre l'annonce de la vacance d'un poste en CR de CD et la nomination du successeur, mais certains candidats potentiels renonceraient à candidater au motif que les jeux sont déjà faits. Sur ce point l'administration estime d'une part qu'il n'est pas souhaitable de prolonger outre mesure une période de vacance sur un poste d'encadrement, et d'autre part qu'il est difficile de reprocher aux chefs de département et directeurs de commencer à chercher un successeur à l'un de leurs chefs de division bien avant que le départ de celui-ci ne soit acté. L'administration conseille par conséquent aux candidats potentiels de ne pas hésiter à se manifester en amont auprès des directeurs et chefs de département. S'agissant des postes de chef de département, l'administration reconnaît qu'il y a eu très peu de mouvements ces derniers temps (1 seule nomination au cours des 18 mois passés).

Par ailleurs, **dans le contexte de la délocalisation et de la décision de fermeture du CNI d'Aix en 2011**, le Snadige demande que la campagne soit cohérente avec les décisions prises et que:

- exceptionnellement, on offre la possibilité à des agents qui le souhaitent d'ouvrir leur poste au 2^{ème} tour s'ils sont concernés par le rapport Cotis-Duport, compte tenu de l'absence d'information sur ce projet au moment du lancement de la campagne (publication du rapport le 3 décembre/ candidature le 15 octobre).

- les agents concernés doivent pouvoir postuler sur tous les postes proposés dans la campagne de mobilités en cours et donc ne doivent pas être bloqués.
- en ce qui concerne Aix soit reconnu la restructuration en tant que telle et que des mesures d'accompagnement adéquates prévues par les textes soient affichées, et mises en oeuvre pour les mouvements dès cette campagne.

Nous n'avons pour le moment pas été entendus.

Le rapport Canepa - Folz

Le [rapport de la mission d'étude](#) sur l'avenir des corps d'ingénieurs de l'Etat, confiée à MM. Canepa et Folz par le Premier Ministre, a été rendu public (voir ci-dessous). Nous serons vigilants sur les suites données à ce rapport, qui propose notamment une réduction de moitié des postes d'encadrement supérieur et la relance du dossier des fusions de corps, propositions relayées immédiatement par communiqué de MM Woerth et Santini.

L'Autorité de la statistique publique

Le décret sur les missions et le fonctionnement de l'Autorité de la statistique publique est paru le 5 mars. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de réunion de concertation entre la direction et les organisations syndicales sur ce décret, contrairement à ce qui était annoncé dans [la lettre du 28 août 2009](#) envoyée par le directeur général à tous les agents de l'Insee.

Signalons aussi que Paul Champsaur, ancien directeur général de l'Insee et ancien Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), a été nommé le 25 mars, par [décret en Conseil des ministres](#), président de l'Autorité de la statistique publique.

Le bureau du Snadige-CGC

Présidente : Catherine Gilles
Secrétaire général : Jean Etienne Chapron
Trésorier : Michel Duée

Nos Elus en CAP

	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Inspecteurs généraux		
de classe exceptionnelle	Jacques Garagnon	Patrice Roussel.
de classe normale	Jean-Etienne Chapron	Benjamin Camus.
Administrateurs		
hors classe	Daniel Huart	Alain Jacquot
de classe normale	Catherine Gilles	Michel Duée.

Adhérez au Snadige-CGC

Pour donner au Snadige les moyens de poursuivre son action, pour le soutenir, il suffit d'envoyer sa cotisation, par chèque au nom du Snadige, dont le montant reste inchangé pour 2009, à savoir :

- 75 € pour les stagiaires, les jeunes de moins de 4 ans d'ancienneté et pour les retraités.
- 150 € pour les autres

Le chèque est à établir à l'ordre du **Snadige et** à adresser à :

Trésorier du Snadige **INSEE Timbre Y502**
bureau 945
18, Bd Adolphe. Pinard
75675 Paris Cedex 14

Merci de votre confiance
Bulletin à découper suivant le pointillé

NOM :-----
Prénom :-----
Adresse professionnelle :-----
N° de téléphone :-----
Adresse mél (pour recevoir les informations) :-----
Adresse personnelle (facultatif):-----
N° de téléphone (facultatif):-----